

## REPRÉSENTATIONS MENTALES DES BIENS PUBLICS PAR LES HABITANTS DE KINSHASA

Henri KANDOLO MBOMBO  
Université de Kinshasa, RDC  
[henrikandolo2016@gmail.com](mailto:henrikandolo2016@gmail.com)

**Résumé :** À Kinshasa, l'état dans lequel se trouvent les infrastructures publiques est alarmant. Dans leur grande majorité, elles sont délabrées. Ce délabrement n'est pas dû à leur âge (parce qu'ailleurs, on trouve des infrastructures vieilles de plus d'un siècle), mais plutôt au comportement que l'occupant ou l'utilisateur de l'infrastructure pose sur cette dernière. Là où les infrastructures ne sont pas délabrées, elles sont simplement spoliées si les individus en ont la possibilité. Ces comportements sont révélateurs de certaines cognitions qui intéressent tout particulièrement le psychologue et l'éducateur. C'est justement la raison d'être de cette étude qui porte sur le système cognitif de référence des kinois sur les biens publics. Cette recherche vise à contribuer dans l'ensemble des travaux des psychologues qui concourent au changement de mentalité, à la bonne gouvernance, à la pédagogie sociale et au développement social. Il intéresse tout particulièrement l'axe des travaux consacrés à la psychologie-éducation-transformation sociale. Son objectif est de mettre en exergue le système cognitif – mieux les représentations mentales –, auquel se réfèrent les pratiques kinoises face aux biens publics. Une enquête par questionnaire a été menée sur un échantillon de 384 sujets de la Commune de Masina, tiré d'une population de 49.699 habitants de cette Commune. L'hypothèse était telle que le comportement de non-respect et de destructions des biens et espaces publics observés chez les kinois découlerait d'un système cognitif de référence basé sur des représentations mentales négatives, faites des croyances et des expressions peu favorables à la protection des biens publics. Les analyses ont permis de mettre en évidence une série des croyances et des expressions qui traduisent une conciliation entre ce que les sujets pensent des biens publics et ce qu'ils posent comme acte sur ces biens publics. Certaines expressions et croyances telles que les biens publics sont des biens sans maître, des biens appartenant à tout le monde et donc à personne, des biens appartenant à ceux qui gouvernent, etc. conduisent les sujets Kinois à adopter des comportements destructeurs et inciviques. Les croyances et les expressions relevées et décrites se réfèrent au système cognitif basé sur les représentations négatives des biens publics. Les résultats obtenus insufflent un grand travail pédagogique et psychologique de formatage et de reprogrammation du système cognitif des citoyens congolais sur les biens publics.

**Mots-clés :** Biens publics, représentations mentales, Kinshasa

### MENTAL REPRESENTATIONS OF PUBLIC GOODS BY THE INHABITANTS OF KINSHASA

**Abstract:** In Kinshasa, the state of public infrastructure is alarming. The vast majority of them are dilapidated. This deterioration is not due to their age (because elsewhere, there is infrastructure that is more than a century old), but rather to the behavior that the occupant or user of the infrastructure poses to it. Where infrastructure is not dilapidated, it is simply robbed if individuals have the

opportunity. These behaviors are indicative of certain cognitions which are of particular interest to psychologists and educators. This is precisely the raison d'être of this study, which focuses on the cognitive system of reference of Kinshasa on public goods. This research aims to contribute in all the work of psychologists who contribute to a change of mentality, to good governance, to social education and to social development. It is of particular interest to the axis of work devoted to psychology-education-social transformation. Its objective is to highlight the cognitive system - better mental representations - to which Kinshasa practices refer to public goods. A questionnaire survey was carried out on a sample of 384 subjects from the Municipality of Masina, drawn from a population of 49,699 inhabitants of this Municipality. The hypothesis was such that the behavior of non-respect and destruction of goods and public spaces observed among the residents of Kinshasa would result from a cognitive system of reference based on negative mental representations, made up of beliefs and expressions not favorable to protection. public goods. The analyzes made it possible to highlight a series of beliefs and expressions that reflect a reconciliation between what the subjects think of public goods and what they take as an act on these public goods. Certain expressions and beliefs such as public goods are goods without an owner, goods belonging to everyone and therefore to no one, goods belonging to those who govern, etc. lead the Kinshasa subjects to adopt destructive and uncivil behaviors. The beliefs and expressions identified and described refer to the cognitive system based on negative representations of public goods. The results obtained inspire a great educational and psychological work of formatting and reprogramming of the cognitive system of Congolese citizens on public goods.

**Keywords:** Public goods, mental representations, Kinshasa

## Introduction

La vie en communauté implique la mise en commun des moyens pour acquérir certains biens qui sont du domaine public. On les appelle ainsi couramment « Biens publics ». Les biens publics jouent un rôle catalyseur dans la cohésion et le sentiment d'appartenance des membres d'une communauté, d'une société voire d'un Etat. Ils sont considérés comme de biens matériels (mobilières ou non) d'intérêt public. Ce sont des biens sans appropriation individuelle, des biens ou des services pour tous, fournis par l'effort collectif, ou reçus en don pour la communauté. Les nations qui ne se soucient pas d'améliorer leurs structures et infrastructures publiques sont condamnées à la stagnation. En République Démocratique du Congo, l'ambition a toujours été de réformer les structures administratives publiques et de doter le pays de biens publics. Cependant, la maintenance et la longévité des biens publics restent incertaines. Les individus ont souvent tendance à ne respecter que ce qui leur appartient en propre et à détruire ou à ne pas maintenir ce qui est bien public. Une enquête menée par la radio Okapi (2015) auprès des élèves des écoles du centre-ville de Kinshasa indique que tous les élèves participant à l'enquête reconnaissent le non-respect des biens publics. Ils estiment que les Congolais ont tendance à prendre soin de leurs biens personnels et à ne pas respecter les biens publics. A titre d'exemple, ces élèves font remarquer que les immeubles appartenant à des particuliers sont propres et beaux, tandis que ceux de l'Etat ne sont pas entretenus. Ils regrettent aussi que les voitures de services soient utilisées à des fins privées ([www.radiokapi.cd](http://www.radiokapi.cd)).

Au sujet des immobiliers, il faut noter selon le Ministère de Portefeuille (2015) que l'Etat congolais dispose dans son ensemble de 8416 immeubles repartis à travers le territoire

national. La ville de Kinshasa en compte 788. L'acquisition de ce patrimoine immobilier remonte pour la plupart, à l'époque coloniale. Beaucoup de ces bâtiments, mêmes ceux confiés aux services publics, ne subissent aucune modification, moins encore un entretien conséquent. Certains de ces immeubles ont été confiés aux services et établissements publics ; d'autres servent de domiciles pour cadres et agents de l'administration publique. Mais tous ces bâtiments souffrent d'une insalubrité insupportable. Le Ministère du Portefeuille (2015) fait également état d'une menace de spoliation aussi bien par des tiers que par des cadres et agents administratifs, des forces de sécurité, de l'armée et de la police. Les responsables des entreprises auxquelles les immeubles ont été confiés pour abriter leurs services sont aussi cités parmi ceux qui cherchent à déposséder l'Etat, pour s'accaparer de ses immeubles. Dans cette dépossession, l'Etat Congolais a déjà perdu plus de 40 immeubles à Kinshasa. Les différents mécanismes de croissance vont davantage constituer une occasion de spoliation des immeubles de l'Etat. Dans un autre registre des biens publics, il faut citer les espaces publics qui souffrent également de spoliation, de pollution et de construction anarchique. Kutunga Nijikap (2011) souligne que certaines constructions sont faites sur des espaces verts, voire sur des égouts et des caniveaux réduisant ainsi la capacité d'évacuation des eaux pendant les grands épisodes pluvieux, et dans la basse vallée des rivières où la nappe phréatique est près du sol, détruisant ainsi la couche d'infiltration.

Par ailleurs, il convient de signaler également le manque d'un entretien constant des ouvrages d'assainissement précisément les collecteurs, les égouts et les caniveaux. Certains de ces ouvrages servent dorénavant de dépotoirs accueillant des immondices et ordures ménagers. Lukusa Kawulu (2009) souligne qu'on ne peut ne pas épinglez les mauvaises habitudes des Kinois consistant à jeter les emballages (sachets, feuilles de chikwanges, etc.) dans les caniveaux, les collecteurs ou les rivières. Ces mauvaises habitudes contribuent à boucher ces différentes voies d'écoulement des eaux avec des conséquences écologiques et humanitaires qui peuvent s'ensuivre. Dans la même optique de non-respect de bien ou espace public, on peut relever également les actes de vandalisme et de barbarie par des casses, des incendies, des vols que subissent souvent les équipements publics. A titre illustratif, il faut citer les vols des câbles électriques, le détournement de fonds publics, le pillage de ressources naturelles et publiques (bureau, bibliothèque, services publics, etc.), les incendies des véhicules de transport en commun, la casse des sièges aux stades, la destruction de l'éclairage public, la pollution des routes et voies publiques par les immondices, etc. La liste de mauvaises pratiques des Kinois vis-à-vis de biens publics n'est pas exhaustive. A ce sujet, Yawidi Mayinzambi (2008) pense que le congolais en général témoigne d'un comportement irresponsable au regard de la destruction de sa société. On s'aperçoit qu'il ne mesure pas la portée ni les répercussions générales des actes de destruction qu'il pose. Il a tout détruit et ne laisse pas de détruire par son égoïsme, sa naïveté, sa résignation, sa mal propreté et sa paresse. Devant toutes ces pratiques destructrices des Congolais, on peut se poser la question si le comportement destructeur n'est pas lié à un processus cognitif interne. Il nous paraît possible de croire comme le souligne Tolman (2008), que les pratiques ou les conduites externes observables, soient motivées par un ensemble des perceptions, connaissances, croyances que l'on se fait sur les objets ou sur les phénomènes. C'est l'ensemble de ces éléments que les cognitivistes désignent par le concept de système cognitif de référence (Leger, 2012). Il s'agit donc d'un ensemble de représentations et des connaissances que possèdent les individus sur les objets, lesquelles perceptions et connaissances prédisposent à des conduites ou pratiques. Au vu de la manière dont les Kinois se comportent face aux biens publics, notre curiosité scientifique nous a poussé à déceler ce que les Kinois ont comme perceptions et connaissances sur les biens publics de leur environnement. En d'autres termes, notre questionnement veut savoir quel est le système cognitif de référence –mieux les représentations mentales– qu'ont les Kinois au sujet des biens publics ? Ce travail s'inscrit dans la ligne droite des recherches qui

contribuent au changement de mentalité, à la bonne gouvernance et au développement social. Son objectif est de mettre en exergue le système cognitif -mieux les représentations mentales, auquel se réfèrent les pratiques kinoises face aux biens publics.

### I. Démarche méthodologique

Nous avons supposé à priori que le comportement de non-respect et de destructions des biens et espaces publics observés chez les kinois découlerait d'un système cognitif de référence basé sur des représentations mentales négatives faites des croyances et des expressions peu favorables à la protection des biens publics. Certaines expressions telles que les biens publics sont des biens sans maître, des biens appartenant à tout le monde et donc à personne, des biens pouvant être utilisés n'importe comment conduiraient les sujets Kinois à adopter des comportements destructeurs et inciviques. Les données de cette étude ont été collectées à Kinshasa, dans la Commune de Masina. Suivant les données officielles du service de la population de Masina, la taille de la population adulte de cette commune est de 469.699 habitants. De cette population, nous avons extrait un échantillon aléatoire de 384 sujets. Pour collecter les données de cette étude, nous avons recouru à la méthode d'enquête appuyée par la technique du questionnaire. Le questionnaire de représentations mentales sur les biens publics a permis d'évaluer les croyances, les expressions et les pratiques relatives aux biens publics chez les Kinois. Trois questions ouvertes ont été posées dans un style indirect. Ces questions sont les suivantes : Que pensent les habitants de votre quartier, commune, tribu, quand on parle de biens publics ? Quelles sont les appellations ou les expressions que la population de votre commune ou quartier utilise pour désigner les biens publics ? Que font-ils lorsqu'ils sont en présence des biens publics ?

Le renvoi à la Commune, au quartier, à la tribu relève des techniques indirectes projectives de questionnement. Celles-ci permettent de contourner et d'éviter les écueils d'un questionnement direct tel que : « Que pensez-vous de biens publics ? ». Ce type de questionnement direct met le sujet répondant en situation d'autodéfense. Nous avons procédé à une pré-enquête pour nous rassurer de la compréhension de notre instrument. Le dépouillement s'est fait par l'analyse de contenu. Il a consisté à passer en revue les différentes réponses, explications et justifications (croyances, expressions et comportements) qui nous ont été fournies par nos sujets et à leur transformation en données quantitatives. Nous avons ensuite groupé les réponses et avons compté les fréquences. Les fréquences ont donné lieu à des calculs de pourcentage en vue de constater l'ampleur du problème à partir de la proportion et surtout de son importance par rapport à l'ordre d'apparition. Nous avons obtenu les pourcentages relatifs et les pourcentages virtuels.

- a) Les pourcentages relatifs sont calculés par la formule : fréquence de réponse X 100, divisée par la somme totale des fréquences.

$$P \text{ relatif} : \frac{f}{\sum f} \times 100$$

- b) Les pourcentages virtuels sont calculés par la formule : fréquence de la réponse X 100, divisée par la taille de l'échantillon (N).

$$P \text{ virtuel} : \frac{f}{N} \times 100$$

**Légende :**

- N : effectif
- f : fréquence
- P : pourcentage
- $\Sigma f$  : somme de fréquence
- 100 : constance du pourcentage

Les fréquences étant itératives, donnent une somme différente du nombre des sujets de l'échantillon. Cela signifie qu'un sujet peut donner plusieurs réponses ou ne donner aucune réponse. Ainsi, au total, le nombre des fréquences des réponses peut dépasser ou être inférieur à 384 (nombre des enquêtés). Toutefois, on peut estimer le poids de la croyance, de l'expression ou du comportement en l'évaluant par rapport au nombre des sujets par le calcul de pourcentage d'une moyenne virtuelle. C'est surtout autour des pourcentages virtuels que l'interprétation de l'essentiel des résultats repose. On peut considérer comme important un pourcentage virtuel d'au moins 25% (le quart de la proportion).

**2. Résultats****2.1 Présentation des résultats****-Les croyances**

**Question n°1 : Que pensent les habitants de votre quartier, commune, tribu quand on parle de biens publics ?**

**Tableau n°1 : Fréquences des croyances des sujets sur les biens publics**

Croyances	f	% relatif	% virtuel
Biens sans maître	242	20	63
Biens de l'Etat	140	12	37
Biens communs	135	11	35
Biens à négliger, à détruire	124	10	32
Biens du pays	120	10	31
Biens qui n'appartiennent à personne	120	10	31
Biens de conflit entre le gouvernement et la population	105	9	27
Richesse du pays	81	7	21
Biens de nos ancêtres	60	5	16
Biens prouvant que la société évolue	48	4	13
Plaisir du pays	18	2	5
<b>Total</b>	<b>1193</b>	<b>100</b>	

Les réponses données par les sujets au tableau n°1 ci-dessus indiquent qu'en rapport avec les proportions relatives, le bien sans maître est en avant-plan des croyances sur les biens publics. Cette même croyance est également en-tête pour ce qui est de pourcentage virtuel. Elle représente la croyance de près de 63% de sujets de l'échantillon. Cette croyance est suivie par les croyances considérant les biens publics comme des biens de l'Etat (37%), biens communs (35%), biens à négliger, à détruire (32%), biens du pays (31%), biens qui n'appartient à personne (31%), biens de conflit entre le gouvernement et la population (27%). L'interprétation des résultats donnera la signification à ces croyances.

*-Les expressions*

**Question n°2 : Quelles sont les appellations que la population de votre commune ou quartier utilise pour désigner les biens publics ?**

**Tableau n°2 : Fréquences des expressions utilisées par la population pour désigner les Biens publics**

Expressions	f	%	
		relatif	virtuel
Biens de Matata	251	19	65
Biens de l'Etat	230	17	60
Biens du gouvernement	222	16	58
Biens de Kabila	220	16	57
Biens de Kimbuta	218	16	57
5 chantiers	114	9	30
Réserves de l'argent public	80	6	21
<b>Total</b>	<b>1335</b>	<b>100</b>	

Les réponses des sujets au tableau n°2 ci-dessus, fait remarquer respectivement en pourcentage virtuel, la prédominance des expressions telles que les biens de Matata (65%), les biens de l'Etat (60%), les biens du gouvernement (58%), les biens de Kabila (57%), les biens de Kimbuta (57%), cinq chantiers (30%) pour désigner les biens publics. Nous y reviendrons à l'interprétation des résultats pour donner la signification à ces expressions.

*-Les comportements*

**Question n°3 : Que font les habitants de votre quartier ou commune lorsqu'ils sont en présence des biens publics ?**

**Tableau n°3 : Fréquences des comportements globaux des populations face aux Biens publics**

Comportements globaux	f	%	
		relatif	virtuel
Casses des biens publics	344	22	89
Vol des biens publics	340	22	89
Non entretien des biens publics	297	19	77
Non-respect des biens publics (jeter les déchets, uriner, déféquer, etc.)	231	15	60
Sabotage (négligence)	227	14	59
Utiliser pour les cérémonies de réjouissance	101	7	26
<b>Total</b>	<b>1540</b>	<b>100</b>	

En rapport avec cette question, les réponses des sujets mettent en avant-plan les comportements de destruction dont : les casses (89%), le vol (détournement) (89%), le non-entretien (77%), le non-respect (60%), le sabotage (négligence) (59%). Nous y reviendrons sur ces analyses à l'interprétation de ces résultats.

## 2.2 Interprétation et Discussion des résultats

Cette partie porte sur un aspect fondamental : l'interprétation des résultats qui venaient d'être décrits. Il s'agit d'une opération qui consiste à donner un sens, une signification explicite et compréhensible aux chiffres, aux statistiques ou mieux encore aux résultats de l'enquête. C'est un exercice éminemment psychologique qui exige à la fois objectivité, technicité, tact et savoir-faire de la part du chercheur. Pour y arriver, nous procédons de manière progressive et systématique en considérant chaque thématique.

*-Les croyances*

En ce qui concerne les croyances, on peut donc souligner que les croyances dominantes sont basées sur les convictions selon lesquelles les biens publics sont les biens sans maître, les biens de l'Etat, les biens de tout le monde, les biens à négliger, à détruire, les biens du pays. Ces croyances ont été évoquées par plus de 25% des sujets de l'étude. Cette



proportion est très significative et importante. Croire que les biens publics sont des biens sans maître, les biens de l'Etat, les biens communs, les biens à négliger, à détruire, les biens du pays, les biens n'appartenant à personne, renvoie à des considérations négatives sur le plan pratique. En effet, il faut admettre qu'objectivement, les biens publics signifient les services et les biens acquis grâce aux recettes du contribuable national, et que tout le monde doit préserver car ils symbolisent et reflètent la force d'un peuple et son engagement au développement de son pays. En croire les convictions partagées par les sujets d'enquête, on peut relever quelques explications s'inscrivant dans une dynamique à trois aspects à savoir : l'indifférence, la négligence et l'inactivité de gestionnaires des biens publics. Cette dynamique à trois aspects renvoie à la manière dont les gestionnaires des institutions en charge des biens publics se comportent à l'égard de ces biens. De manière générale, les établissements en charge des biens et des services publics sont dotés d'une personnalité morale. La gestion de ces établissements est donc confiée entre les mains des individus délégués. Cependant, la gestion de ces biens est catastrophique et fait penser à une sorte d'abandon par les gestionnaires. A travers la ville de Kinshasa, on peut observer les tuyaux conduisant de l'eau troués faisant couler de l'eau et inonder les avenues sans inquiéter et sans susciter l'attention des gestionnaires. On peut également relever l'indifférence de gestionnaires de l'eau à travers leur inactivité face aux robinets qui ne jaillissent plus de l'eau depuis des années. Ces observations valent également pour les autres structures en charge des biens et services publics (Société Nationale d'Electricité, Agence Congolaise de grands travaux, fonds national d'entretien routier, brigade d'hygiène et assainissement, etc.). Voir les robinets laisser couler de l'eau pendant des années sans attirer l'attention des responsables ; être privé de l'eau ou de l'électricité pendant des années sans une moindre inquiétude de gestionnaires de ces services ; voir les routes se dégrader, se fondre et se couper sans que les services compétents n'interviennent ; observer une inactivité face à l'absence de l'éclairage publique, etc. renvoient à la population l'image selon laquelle tous ces services et biens n'appartiennent à personne, n'ont pas de maître. D'autant plus qu'un bien appartenant à un individu et ayant un maître ne peut pas faire l'objet d'une telle négligence et sabotage. En des termes clairs, la manière dont la gestion des biens publics se fait par les responsables de structures publiques traduit le fait que ces biens n'ont pas de maître, n'appartiennent à personne. Ceci s'illustre par les comportements et l'expérience vitale tels que le terme bien public chez la population Kinois évoque difficilement quelque chose de positif, parce qu'ils témoignent d'abord et toujours d'un comportement irresponsable à l'égard de ceux qui les gèrent.

#### *-Les expressions*

En ce qui concerne les expressions, les désignations Bien de Matata, Bien de l'Etat, Bien du gouvernement, Bien de Kabila, Bien de Kimbuta, cinq chantiers, sont revenues dans la majorité des expressions des sujets de l'étude (à plus de 25% de l'échantillon). Désigner les biens publics par les noms de ceux qui se sont investis à leur érection relève effectivement des connaissances vulgaires et naïves. En toute objectivité, les biens publics devraient être désignés comme de biens des Congolais confiés aux gestionnaires-locataires désignés par les délégués de la population. Cependant, ces biens sont désignés comme étant des biens des responsables politiques et ou les biens de leurs projets politiques. En termes de souvenir sur leur origine, cette considération peut coller. Mais, en termes de pratiques et comportements, cette considération ne rime pas. Deux explications peuvent sortir de ces expressions. Il s'agit du mode de gestion de ces biens et du degré de participation (d'implication) de la population dans toutes les étapes d'acquisition ou d'érection de ces biens. En effet, il faut le répéter que le mode de gestion des biens publics en RDC est catastrophique. On peut relever plusieurs cas de détournements et de blanchement des fonds (biens) publics qui n'impliquent aucune sanction. Les voleurs reconnus des biens publics ne sont ni traduits en justice, ni inquiétés par

les représentants du peuple ou par les responsables politiques. Ils sont par contre promus à des fonctions publiques selon la volonté des politiques. Ce paradoxe signifie pour la population que les vrais propriétaires des biens publics sont les responsables politiques. Le fait que le détournement ne soit pas sanctionné par ces responsables signifie qu'en leur qualité de propriétaires, ils ne considèrent pas l'acte de détournement comme une faute ou simplement ne le reconnaît pas. En d'autres termes, cela veut dire qu'il est reconnu par la population que seul le propriétaire est responsable de ses biens et lui seul décide de ce qu'il fait de ses biens. Le fait que les responsables politiques décident seul au sujet de ces biens, de leur mode de gestion et de gestionnaires, la population ne s'identifie pas et ne se reconnaît pas dans ces biens. C'est plutôt aux responsables politiques ou aux initiateurs que la population identifie ces biens. Par ailleurs, tout bien public qui n'implique pas la participation et l'attachement (adhésion) de la population ne subit pas une appropriation et ne permet pas à la population de s'identifier à ce bien. En d'autres termes, le degré de participation et d'implication de la population est un facteur important d'attachement et d'appropriation des ouvrages d'art ainsi que des biens et espaces publics. L'appropriation est un concept polysémique et controversé. Il s'agit d'une part du processus d'appropriation et d'autre part de son résultat, l'environnement approprié (Moser, 2009). Elle s'affiche comme un processus psychologique fondamental d'action et d'intervention sur un espace pour le transformer et le personnaliser. De ce point de vue, elle est considérée comme un mécanisme psychique d'emprise sur les lieux qui englobent les formes et les types d'intervention sur l'espace qui se traduit en relation de possession et d'attachement (Fischer, 2011). Pour Fischer (2011), l'appropriation s'exprime ainsi par un style d'occupation de l'espace propre d'un individu ou un groupe. Son fonctionnement est sous-tendu par deux dimensions :

- l'exercice d'un contrôle sur l'espace, qui se traduit par des transformations ou des aménagements divers ;
- la marge de manœuvre offerte par le cadre et l'organisation d'un espace.

Toute appropriation d'un espace passe inéluctablement par son occupation qui se traduit en termes de transformations et de modifications physiques, à travers un contrôle physiologique. C'est donc un processus qui culmine sur un ensemble d'artefacts par lesquels s'opère une structuration de l'espace suivant les besoins et les aspirations, de la sorte, un individu ou un groupe indique sa propre utilisation d'un lieu et la manière dont il l'occupe, le transforme et y vit (Fischer, 2011). Eu égard à tout ce qui précède, la population ne s'est pas appropriée positivement ces biens et ne s'identifie pas à ces derniers. Le fait que ces biens n'impliquent pas leur participation directe ou indirecte, ne leur permettent pas de combler leurs besoins et ne répondent pas à leurs aspirations, poussent à une sorte de sabotage, d'indifférence et de non appropriation.

#### *-Les pratiques ou comportements globaux face aux biens publics*

Dans la logique de la théorie des représentations mentales, les comportements sont les manifestations à travers lesquelles s'harmonisent les convictions, les croyances, les expressions et les actes posés. C'est donc dans la logique de la conciliation pensée-acte. Les casses, le vol, le manque d'entretien, le non-respect, la spoliation, le détournement, la négligence, le sabotage des biens publics qui ont été évoqués par la grande majorité des sujets de l'étude (plus de 25% de l'échantillon) ne sont que des pratiques qui viennent se mettre en harmonie avec les convictions, les croyances et les expressions selon lesquelles les biens publics n'appartiennent à personne, des biens sans maître, des biens d'une personne étrangère, extérieure aux usagers, dont ces derniers n'ont aucun contrôle et érigés dans leur milieu sans leur implication. Les comportements destructeurs et inciviques face aux biens publics sont aussi dus à la perception que la population possède à l'égard des instances



chargées de gérer les biens publics. L'indifférence des instances chargées de gérer les biens publics pousse la population à ce que certains cognitivistes appellent l'action de l'autrui. La théorie de l'action de l'autrui suppose que les individus posent des actes ou des gestes sur leur environnement, leur milieu de vie ou sur certains objets en fonction de ce que les autres font ou ont fait. A titre illustratif, si dans un endroit donné, il n'existe aucune poubelle, l'individu dans le besoin d'une poubelle cherchera un endroit non indiqué, mais que les autres ont déjà déposé des immondices. Ceci pour dire qu'il n'est pas le premier, il ne fait que suivre ce que les autres ont fait. Ramenée dans le registre de certains biens publics comme l'électricité, l'eau, la voirie (caniveaux, égouts, routes, etc.), les espaces publics, etc. l'action de l'autrui s'illustre bien. Parce que les instances chargées de gérer ces biens sont indifférentes par rapport au manque de fourniture d'électricité, aux tuyaux faisant couler l'eau durant des journées, aux caniveaux bouchés, aux détournements, etc., la population par analogie fait la même chose tout en soulignant que les propriétaires eux-mêmes ne s'en occupent pas ou détruisent aussi les biens publics.

### ***2.3 Position des hypothèses***

Nous avons supposé à priori que le comportement de non-respect et de destructions des biens et espaces publics observé chez les kinois découlerait d'un système cognitif de référence basé sur des représentations mentales négatives faites des croyances et des expressions peu favorables à la protection des biens publics. Certaines expressions telles que les biens publics sont des biens sans maître, des biens appartenant à tout le monde et donc à personne, des biens pouvant être utilisés n'importe comment conduiraient les sujets Kinois à adopter des comportements destructeurs et inciviques. De manière concise, les croyances et les expressions telles que décrites, analysées et expliquées aux points précédents confirment bien nos hypothèses. Ce qui revient à dire que le comportement de non-respect et de destructions des biens et espaces publics observé chez les kinois découle de croyances et expressions, qui se réfèrent au système cognitif basé sur les représentations négatives des biens publics. En utilisant certaines expressions telles que biens publics sont des biens sans maître, des biens appartenant à tout le monde et donc à personne, des biens pouvant être utilisés n'importe comment, conduisent les sujets Kinois à adopter des comportements destructeurs et inciviques.

### ***2.4 Implications éducationnelles et développementales de l'étude***

La présente étude a mis en évidence ce qui se passe à l'intérieur du psychisme des Kinois avant de se livrer aux actes visibles de destruction et de manque de respect des biens publics. Avec ces résultats, plusieurs axes d'intervention tant sur le plan éducatif que développemental s'ouvrent et se rencontrent. Sur le plan éducatif, une déprogrammation et une reprogrammation du système cognitif des kinois au sujet des biens publics s'imposent. Il faut donc former le citoyen dès son bas âge, à l'école maternelle d'ailleurs, à une citoyenneté des responsabilités. Déprogrammer, c'est-à-dire formater, faire partir toutes les représentations négatives, puis reprogrammer. Cette reprogrammation doit aussi concerner ceux qui gèrent quotidiennement les biens publics à quelque degré que ce soit. Elle doit se poursuivre sous forme d'une éducation permanente et continue. Il faut admettre qu'il n'y a pas de développement sans éducation. Les investissements consentis pour reconstruire ce qui a été détruit conduit la société congolaise à faire du surplace. Que du gaspillage parce qu'il faut refaire ce qui avait été déjà fait, mais a été détruit. Dans cette logique, sur le plan de développement, la reprogrammation conduira à une société nouvelle, citoyenne, responsable et à même de s'épanouir.

## Conclusion

A travers cette étude, nous avons mis en évidence le système cognitif de référence des kinois sur les biens publics, lequel est basé sur les représentations mentales négatives vis-à-vis de ces biens. La démarche méthodologique utilisée a permis de comprendre que les actes de destruction et le non-respect dont les biens publics font l'objet sont l'aboutissement d'un processus psychologique cognitif interne basé sur les représentations mentales. Les pratiques observées sur les biens publics sont des éléments de la conciliation avec la pensée (ce qui est conçu, imagé). Les résultats ouvrent une brèche d'intervention psychosociale, notamment dans le domaine de l'éducation.

## Références bibliographiques

- Bolies. (2014). *La renaissance des biens communs*. Bruxelles : Charles Léopold Mayer.
- Commune de Masina. (2010). *Carte postale de la commune de Masina « commune patriotique »*. Kinshasa : Maison communale de Masina.
- Constantin, F. (2002). *Les biens publics mondiaux : un mythe légitimateur pour la collectivité*. Paris : L'Harmattan
- Hardin, G. (1968). *Stratégie des biens publics*. Paris : Armand colin.
- Fischer, G.N. (2011). *La Psychologie sociale environnementale*. Paris : Dunod.
- Kutunga Nijikap, F.R. (2011). *Analyse des idiocognosies sur l'environnement physique chez les jeunes scolarisés de Kinshasa*. Mémoire de DES en psychologie. Non publié. Kinshasa : Université de Kinshasa.
- Leger, L. (2012). *Mini manuel de Psychologie cognitive*. Paris : Dunod.
- Moser. (2012). *Psychologie environnementale*. Paris : Dunod.
- Mucchielli, A. (1975). *Le questionnaire d'enquête psychosociale*. Paris : ESF.
- Passerelle, D. (2010). *Les biens communs : modèles de gestion de ressources naturelles*. Paris : Armand colin.
- Samwelson, S. (1854). *Théorie des biens publics*. Paris : Armand Colin. [En ligne], consultable sur URL : [www.radiookapi.cd](http://www.radiookapi.cd)
- Yawidi Mayinzambi, JP. (2008). *Procès de la société congolaise*. Kinshasa : Presses Universitaires de Kinshasa.

## Autre.

- Ministère du Portefeuille. (2015). *Etat de lieu du patrimoine immobilier du portefeuille congolais*. Kinshasa : Ministère du Portefeuille.